Protoctod B / Protógó B

Protected	В/	Prote	ege i	3
vhen complet	ed /	une fo	ois rei	mpli

For student / Pour étudiant

T2202 Tuition and Enrolment Certificate
Certificat pour frais de scolarité et d'inscription

Certificat pour frais de scolarité et d'inscription										
Name and address of designated educational institution Nom et adresse de l'établissement d'enseignement		11 School type Catégorie d'école 14 Student number Numéro d'étudiant			Écc 15 File	12 Flying school or club École ou club de pilotage				
13 Name of program or course Nom du programme ou du cours Student Name Nom de l'étudiant	Session periods/ Périodes d'études		om MM	To YY/M À AA/M		Number of months part-time/ Nombre de mois à temps partiel	2	Number of months full-time/ Nombre de mois à temps plein	2	R Z
Student address Adresse de l'étudiant	3 4	i	l Totals	 s / Tota	L L ux 24	4	25		26	
17 Social insurance number (SIN) Numéro d'assurance sociale (NAS)	Information for students: See the back of Certificate 1. If you want to transfer all or part of your tuition amount, complete the back of Certificate 2 Renseignements pour les étudiants: Lisez le verso du certificat 1. Si vous désirez transférer une partie ou la totalité de vos frais de scolarité, remplissez le verso du certificat 2.									
Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante.										Canadä
Canada Revenue Agency Agency Agency Agency Agence du revenu du Canada Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli For student / Pour étudiant Year Year Year										
Name and address of designated educational institution Nom et adresse de l'établissement d'enseignement		11 Sc Ca 14 Stu Nu	hool ty tégori udent	/pe e d'éco number d'étudia	le	12 Flyi Écc 15 File Nui	er Acc méro	Année hool or club club de pilota ount Number de compte du	ge décla]R Z
Name of program or course Nom du programme ou du cours Student Name Nom de l'étudiant	Session periods/ Périodes d'études		MM e	To YY/M À AA/M		Number of months part-time/ Nombre de mois à temps partiel	2	Number of months full-time/ Nombre de mois à temps plein	2	Eligible tuition fees, part-time and full-time/ Frais de scolarité admissibles pour études à temps partiel et à temps plein

2

3

4

Totals / Totaux 24

See the privacy notice on the next page.

Student address

Adresse de l'étudiant

Consultez l'avis de confidentialité à la page suivante.

T2202 (20)

Social insurance number (SIN)

Numéro d'assurance sociale (NAS)



25

Information for students: See the back of Certificate 1. If you want to transfer all or part of your tuition amount, complete the back of Certificate 2

Renseignements pour les étudiants : Lisez le verso du certificat 1. Si vous désirez transférer

une partie ou la totalité de vos frais de scolarité,

remplissez le verso du certificat 2.

Use this area to complete Schedule 11, Federal Tuition, Education, and Textbook Amounts, and your provincial or territorial Schedule (S11), if applicable. Fill in this area if you were enrolled in an institution or flying school or club certified by Employment and Social Development Canada.	Utilisez cette section pour remplir l'annexe 11, Montants fédéraux des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels, ainsi que votre annexe provinciale ou territoriale (S11), s'il y a lieu. Remplissez cette section si vous étiez inscrit dans un établissement, une école de pilotage ou un club certifié par Emploi et Développement social Canada.
I certify that I work or intend to work in the occupation of (Type of occupation)	J'atteste que j'exerce ou que je compte exercer un emploi de (Genre d'emplois)
and was enrolled in the course identified in Box 13 to acquire or improve the skill in that occupation.	Street St. 53 Vent PD 555 Street-Vent PD 555 Street PD 555
Student signature Date (YYYYMMDD)	Signature de l'étudiant Date (AAAAMMJJ)

to alaim

Personal information (including the SIN) is collected for the purposes of the administration or enforcement of the Income Tax Act and related programs and activities such as administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. Personal information may be shared for purposes of other federal Acts that provide for the imposition and collection of a tax or duty. Personal information may also be shared with other federal, provincial, territorial or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in interest payable, penalties or other actions. Under the Privacy Act, individuals have the right to access their personal information, request correction, or file a complaint to the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of the individual's personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 005 at canada.ca/cra-info-source.

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes tels que l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements personnels peuvent être transmis aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 à canada.ca/arc-info-source.

i design	alo	, пту	, to ciain.
		(Individual's name)	(Relationship to you)
(1)	\$		on line 32400 of the parent's
23 252		(Federal tuition amount)	
		parent's Income Tax and Benefit R n law partner's federal Schedule 2 a	eturn or on line 36000 of the spouse's or s applicable.
(2)	\$	(Provincial or territorial amount)	on line 58600 of the parent's or
		ent's provincial or territorial Form law partner's provincial or territori a	428 , or line 59090 of the spouse's or all Schedule (S2) as applicable.
		amount at line (1) above cannot be edule 11.	more than the amount at line 16 of your
for the Y Line (2)	/uko is ne		more than the amount at line 19 (line 16 ovincial or territorial Schedule (S11). esidents of Quebec, Ontario or
l	-	ou did not reside in the same province er 31, special rules may apply. For m	e or territory as the designated individual ore details, call 1-800-959-8281 .
17		Student signature	Date (YYYYMMDD)
		ormation (including the SIN) is collect ent of the Income Tax Act and relate	ted for the purposes of the administration d programs and activities such as

administering tax, benefits, audit, compliance, and collection. Personal information may be

shared for purposes of other federal Acts that provide for the imposition and collection of a

provide this information may result in interest payable, penalties or other actions. Under

the Privacy Act, individuals have the right to access their personal information, request

handling of the individual's personal information. Refer to Personal Information Bank CRA

correction, or file a complaint to the Privacy Commissioner of Canada regarding the

PPU 005 at canada.ca/cra-info-source.

tax or duty. Personal information may also be shared with other federal, provincial, territorial or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to

Complete this area if you are transferring unused current year amounts to a designated

individual listed on Schedule 11

Ldooignoto

courante à une personne désignée inscrite à l'annexe 11 Je désigne mon (ma) . comme (Nom de la personne) (Lien de parenté) personne pouvant demander : \$ à la ligne 32400 (Montants fédéraux des frais de scolarité) de la Déclaration de revenus et de prestations de l'un des parents ou grands-parents ou à la ligne 36000 de l'annexe 2 fédérale de l'époux ou conjoint de fait, selon le cas. \$ à la ligne 58600 du formulaire 428 ou (Montant provincial ou territorial) territorial de l'un des parents ou grands-parents ou à la ligne 59090 de l'annexe provinciale ou territoriale (S2) de l'époux ou conjoint de fait, selon le cas. Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne (1) ci-dessus ne peut pas dépasser le montant de la ligne 16 de votre annexe 11 fédérale Remarque 2 : Le montant indiqué à la ligne (2) ci-dessus ne peut pas dépasser le montant de la ligne 19 (ligne 16 pour le Yukon et ligne 23 pour le Nunavut) de votre annexe provinciale ou territoriale (S11). Si vous résidiez au Québec, en Ontario ou en Saskatchewan le 31 décembre, vous n'avez pas à remplir la ligne (2) ci-dessus. Remarque 3 : Si, le 31 décembre, vous ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales pourraient s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le 1-800-959-7383. Date (AAAAMMJJ) Signature de l'étudiant

Remplissez cette section si vous transférez des montants non utilisés de l'année

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes tels que l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements personnels peuvent être transmis aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 à canada.ca/arc-info-source.